



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

1776-011 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES** »;

1906-001 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1906 INSTITUANT DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL** »;

1924-001 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1924 CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** »;

1925-001 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1925 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020** ».

Le règlement **1776-011** a pour objet d'interdire l'utilisation d'une lanterne volante sur une propriété publique ou privée.

Le règlement **1906-001** a pour objet de modifier le nom du Comité de concertation agricole et décréter le Comité « Parc Nature Saint-Eustache ».

Le règlement **1924-001** a pour objet d'arrimer les exigences d'installation de conteneurs semi-enfouis ou hors-sol pour la collecte des matières organiques à celles déjà prévues pour la collecte des déchets domestiques et des matières recyclables.

Et le règlement **1925-001** a pour objet de corriger le taux de la taxe foncière spéciale pour la grande zone blanche et la petite zone blanche à la section 3 (Taxe foncière spéciale « Règlements d'emprunt ») et corriger le taux du règlement 1735 à l'annexe B.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ces règlements est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 11^e jour de février 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau